

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06989

Numéro SIREN : 313 966 129

Nom ou dénomination : SAGE

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2021 sous le numéro de dépôt 21392



Sage Holding France

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sage Holding France

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sage Holding France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sage Holding France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels précise les règles et les méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Notre appréciation de la valeur d'inventaire des titres s'est fondée sur l'examen du caractère raisonnable des estimations retenues par la direction pour le suivi des valeurs d'utilité de ces titres de participation. Nous avons également apprécié qu'une information correcte soit fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Frédéric Martineau

Bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	261 257 829		261 257 829	261 257 829
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	261 257 829		261 257 829	261 257 829
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	16 941 295		16 941 295	41 875 306
Autres créances	153 877 923		153 877 923	118 805 434
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	26 430		26 430	63 992
Disponibilités	741 590		741 590	9 012 861
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	171 587 237		171 587 237	169 757 593
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	432 845 066		432 845 066	431 015 422

Bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
PASSIF		
Capital		
Capital	28 026 378	28 026 378
dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	141 090 899	141 090 899
Ecarts de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	2 802 638	2 802 638
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	46 408 785	68 856 993
Report à nouveau	-3 636 551	-2 469 588
Résultat		
Résultat de l'exercice	58 538 851	-1 166 962
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	273 231 000	237 140 357
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	150 855 724	193 857 928
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 758 342	16 975
Dettes fiscales et sociales		161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	159 614 066	193 875 064
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	432 845 066	431 015 422

Compte de résultat SAS SAGE HOLDING FRANCE

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France		
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock de mat. premières & autres approv.		
Autres achats & charges externes	18 014	8 682
Impôts, taxes et versements assimilés	11 050	-205
Salaires et Traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges	628	337
Total des charges d'exploitation	29 693	8 814
RESULTAT D'EXPLOITATION	-29 693	-8 814
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations	59 972 489	
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.	772 096	704 970
Autres intérêts & produits assimilés		
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		5 855
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	60 744 585	710 824
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	2 087 448	1 856 273
Différences négatives de change		12 700
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	2 087 448	1 868 973
RESULTAT FINANCIER	58 657 138	-1 158 149
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	58 627 445	-1 166 962

Compte de résultat SAS SAGE HOLDING FRANCE

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		
Total produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	88 595	
TOTAL DES PRODUITS	60 744 585	710 824
TOTAL DES CHARGES	2 205 735	1 877 787
BENEFICE OU PERTE	58 538 851	-1 166 962

Règles et méthodes comptables SAS SAGE HOLDING FRANCE

Désignation de la société : SAS SAGE HOLDING FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020, dont le total est de 432 845 066 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 58 538 851 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Informations relatives au bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Actif immobilisé

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	261 257 829			261 257 829
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	261 257 829			261 257 829
ACTIF IMMOBILISE	261 257 829			261 257 829

Informations relatives au bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

Immobilisations financières

Financial fixed assets are consisted of equity securities.

The gross value consists of their acquisition cost. The securities are depreciated, if necessary, according to one of the methods recommended by CRC 2002–10, the DCF method (discounting future cash flows).

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SAGE 92250 LA GARENNE COLOMBES	6 750 000	432 357 927	100,00	16 314 522
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Informations relatives au bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

Actif circulant

Détail des créances et échéances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	16 941 295	16 941 295	
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	10 842	10 842	
Autres impôts, taxe et assimilé			
Divers			
Groupe et associés	153 867 080	153 867 080	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
Total	170 819 218	170 819 218	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	14 120
Total	14 120

Informations relatives au bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

Capitaux propres

Composition du capital

Capital d'un montant de 28 026 378,160 euros décomposé en 350 329 727 titres d'une valeur nominale de 0,080 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	350 329 727	0,08
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	350 329 727	0,08

La société SAGE Holding France SAS est détenue à 100% par la société SAGE Overseas Limited

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent

Décision de l'assemblée générale du 23 mars 2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-2 469 588
Résultat de l'exercice précédent	-1 166 962
Prélèvements sur les réserves	22 448 208
Total des origines	18 811 657
Affectations aux réserves	
Distributions	22 448 208
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-3 636 551
Total des affectations	18 811 657

Informations relatives au bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

Tableau de variation des capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Augmentation du capital	Autres variations	Fin d'exercice
Capital	28 026 378					28 026 378
Primes liées au capital	141 090 899					141 090 899
Réserves légales	2 802 638					2 802 638
Réserves générales	68 856 993	-22 448 208				46 408 785
Report à nouveau	-2 469 588	-1 166 962				-3 636 551
Résultat	-1 166 962	1 166 962	58 538 851			58 538 851
Total Capitaux Propres	237 140 357	-22 448 208	58 538 851			273 231 000

La société a procédé à la distribution d’un dividende de 22 448 208 euros au cours de l’exercice.

Informations relatives au bilan SAS SAGE HOLDING FRANCE

Dettes

Echéances des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	8 758 342	8 758 342		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	150 855 724	150 855 724		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	159 614 066	159 614 066		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Informations relatives au Résultat SAS SAGE HOLDING FRANCE

Parties liées

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 2 087 448 euros

Montant compris dans les produits financiers : 60 744 585 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2007, la société SAS SAGE HOLDING FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAGE OVERSEAS Limited, 10 Place DE BELGIQUE 92250 LA GARENNE COLOMBES.

The company Sage Holding France is included since July 1, 2007 of a tax unity perimeter which the group head is the French subsidiary of the company SAGE OVERSEAS LIMITED. According to the tax unity agreement which determine the allocation of the corporate income tax between the companies of the group, the income tax saving arising from this tax unity is spread between the beneficiary companies in proportion of their tax result. In practice, the contribution part of each subsidiary is equal to the net positive tax result of each subsidiary and the mother parent divided by the total amount of net positive tax results.

Autres informations SAS SAGE HOLDING FRANCE***AUTRES INFORMATIONS******Identité de la société mère consolidant les comptes de la société***

THE SAGE GROUP PLC

North Park, Newcastle upon Tyne, NE13 9AA, Royaume-Uni

The financial statements of the company are consolidated using the full consolidation method in the accounts of THE SAGE GROUP PLC which is a British company located at Newcastle Upon Tyne (United Kingdom). According to the article 233-17 of the Commercial code and the article R 233-15 of the Commercial code the company is exempted as a mother parent of a subgroup to establish the consolidated accounts and a financial report of the group. Indeed, neither one nor several shareholders represent at least one-tenth of the share capital and are not oppose such exemption.

SAGE

Société par actions simplifiée au capital de 6.750.000 €
Siège social : 10, Place de Belgique, 92250 La Garenne-Colombes
313 966 129 RCS Nanterre

(Ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 30/03/2021

Le 30/03/2021,

Monsieur Derk Bleeker, en sa qualité de Président de la société Sage Holding France, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 10 Place de la Belgique – 92250 la Garenne-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 283 693 992, associé unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** ») ;

I – A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Derk Bleeker, en sa qualité de Président, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux comptes et des délégués du personnel dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social dans les délais légaux. Les représentants du personnel ont dûment été informés des projets de décisions conformément aux dispositions légales applicables en la matière.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes ont été adressés à l'Associé Unique.

En outre, le Président met à la disposition de l'Associé Unique, les documents suivants :

- la lettre de convocation de l'Associé Unique,
- les lettres d'information du Commissaire aux Comptes et des délégués du personnel,
- les statuts à jour de la Société,
- le procès-verbal des décisions du Président,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes,

II – A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Quitus au Président,
- Affectation et répartition du résultat dudit exercice, distribution de dividendes et distribution par prélèvement sur le poste « Autres réserves »,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions s'il y a lieu,
- Constatation de l'arrivée du terme du mandat social de M. Derk Bleeker en qualité de Président de la Société et nomination du nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION
APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2020 et présentant un résultat bénéficiaire de 16.314.522€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président et statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global, s'élevant à 200.000,00 euros, des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Laurent Déchaux, Président de la Société jusqu'au 30 septembre 2020, pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide de la distribution d'un dividende en numéraire pour la totalité du résultat bénéficiaire soit 16.314.522 € et de la distribution de la somme de 28.685.478 € par prélèvement sur le compte « Autres réserves » (affichant un montant bénéficiaire actuel de 116.610.834 €) qui s'élèverait à 87.925.356 € à la suite de ladite distribution ; soit au total 45.000.000 €, représentant 6.666,66 € pour chacune des 6.750 actions constituant le capital social de la Société.

Ces sommes seront mises en paiement dans le mois suivant les présentes décisions au bénéfice de l'Associé Unique.

L'Associé Unique prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant total des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Dates de clôture	Dividendes/Réserves distribués
30/09/2019	45.896.554 € (à titre de distribution de dividendes par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice) 14.069.015 € (par prélèvement sur le compte « autres réserves ») Total : 59.965.569 €
30/09/2018	0 €
30/09/2017	0 €

TROISIEME DECISION
CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte de ce qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION
CONSTAT DE L'ARRIVEE DU TERME DU MANDAT SOCIAL DE M. DERK BLEEKER EN QUALITE
DE PRESIDENT DE LA SOCIETE ET NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte que le mandat du Président prend fin lors des présentes décisions,

Et, par conséquent, décide de nommer en remplacement :

Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage
Né le 7 mars 1972 à Grandville
De nationalité française
Demeurant 29 bis rue de Fontenay, 92330 Sceaux

pour une durée déterminée allant jusqu'au 30 septembre 2021.

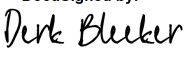
Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage sera rémunéré au titre de ses fonctions de Président de la Société. Il aura également droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de présentation et de déplacement.

L'Associé Unique, après avoir constaté que Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions, prend acte que Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société qui lui sont conférées et a déclaré n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité l'empêchant de les exercer.

CINQUIEME DECISION POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Associé Unique confère en outre tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

8AC801815BBD481...

Sage Holding France

Représentée par Monsieur Derk Bleeker